

Flavescence dorée ou bois noir ?

MALADIE DE LA VIGNE/ Le vignoble tourangeau a vécu deux alertes sérieuses d'introduction de la flavescence dorée, dont les symptômes sont similaires au bois noir. Son vecteur, une espèce de cicadelle, fait l'objet d'une surveillance saisonnière à la hauteur du risque.

Par Philippe Guilbert*

Arrivée dans du matériel végétal américain en Armagnac en 1950, la maladie de la flavescence dorée s'est lentement étendue dans le sud de la France (1970 en Corse, 1982 dans l'Aude), avant de gagner le nord du pays à la fin du siècle dernier. Une extension nourrie par la dispersion passive des bois de deux ans en pépinières avant que les insecticides - et désormais les traitements à l'eau chaude - n'y deviennent obligatoires. Les études Inrae-IFV supposent que des vents puissants comme le Mistral ont pu transporter les cicadelles infectées du sud de la Drôme au nord du Vaucluse.

Les deux foyers identifiés en Indre-et-Loire par le SRAL (1) et la Fredon (2012 à Panzoult

- 2016 à Vouvray) ont été éradiqués dans le cadre de la lutte obligatoire grâce à la forte mobilisation des vigneron coordonnés par un groupement communal de défense contre les organismes nuisibles (GDON). Mais la surveillance reste de mise contre ce phytoplasme (2) transmis par une cicadelle spécifique, *Scaphoïdeus titanus*, redoutable vecteur d'une maladie mortelle malgré une seule génération d'insectes par saison. La maladie se présente sous forme de foyers épidémiques avec un facteur 18 de multiplication en une saison. Cette cicadelle est en capacité de propager la flavescence dorée durant deux mois - et dans un rayon de 30 m - après une durée d'incubation d'un mois suivant la piqûre du premier cep malade. Les expérimentations menées dans



De gauche à droite : Bois noir sur cépage blanc et flavescence dorée sur cépage rouge. (Crédit photo Fredon)

le cadre du projet Vacuum-bug porté par la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône montrent que certains sujets ont été retrouvés à 300 m du foyer originel, probablement véhiculés par du matériel de travaux en vert, écimuses et rogneuses. La législation définit la flavescence dorée comme un organisme soumis à quarantaine et lutte obligatoire.

UN PROTOCOLE D'ÉRADICATION IDENTIQUE

Dans la vigne, une question reste difficile à trancher : s'agit-il bien de la flavescence dorée ou de la maladie du bois noir (stolbur de la vigne) ? Toutes deux sont membres de la famille des jaunisses de la vigne et présentent des symptômes strictement identiques : feuilles enroulées rouges sur les cépages rouges, ou jaunes pour les blancs, enroulement du feuillage, flétrissement des grappes et absence de lignification du bois restant vert en fin de saison.

Si *Scaphoïdeus titanus* est inféodée à la vigne et propage le phytoplasme de cep en cep, ce n'est pas le cas de *Hyaesthes obsoletus*. L'insecte vecteur du bois noir vit sur les orties, les liserons ou les morelles présents dans la vigne ou alentours. Il ne propage la maladie qu'accidentellement, sans capacité de transmettre le phytoplasme de vigne en vigne. Seul un test PCR réalisé en

laboratoire permet de certifier la présence de l'une ou l'autre des deux maladies. Si les plants de vigne doivent être certifiés exempts de bois noir, la quarantaine n'est pas obligatoire.

Le protocole d'éradication des deux maladies est quasi identique pour les deux phytoplasmes : prospection précoce et surveillance, arrachage et destruction des ceps, replantation en plants certifiés. Deux actions diffèrent toutefois ; l'élimination des plantes hôtes, orties et liseron pour le bois noir, et le recours aux insecticides en présence de flavescence dorée. Le risque existe aussi d'une contamination secondaire des ceps par la flavescence de l'aulne et de la clématite de la vigne. Deux types de contaminations anciennes et n'ayant rien à voir avec le phytoplasme de la flavescence dorée américaine mais pouvant être aussi transmises par *Scaphoïdeus titanus*.

UN TRAITEMENT INSECTICIDE EFFICACE

Le protocole insecticide déclenché par le SRAL et mis en œuvre par la Fredon se révèle efficace pour maîtriser les contaminations saisonnières. Par exemple un premier traitement un mois après l'apparition des premières larves suivi d'un bis à + 14 jours ; d'une région à l'autre les protocoles peuvent varier. Toutes les molécules avec AMM dédiées sont efficaces. En raison d'un risque

avéré d'apparition de résistance, les produits sont changés voire mélangés. L'expérimentation montre qu'en conduite bio il est conseillé de traiter trois fois car l'efficacité de pyrèthres naturels varie de moins de 50 % à un maximum observé à 72 %. Nicolas Constant (Sud vins bio) a mis en évidence l'effet choc des pyrèthres sur Phytoseiidae (acariens auxiliaires). ■

* D'après une visioconférence de Sylvie Malembic-Maher (Inrae sud-ouest) & d'Audrey Petit (IFV)

(1) Service régional de l'alimentation / Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles

(2) Petite bactérie sans paroi se multipliant dans la sève élaborée provoquant la mort du cep.

Lutte biologique : des pistes et des impasses

Les alternatives au traitement aboutissent à des fortunes diverses : 18 à 50 % d'efficacité par épamprage de 0 à 83 % avec l'argile calcinée (coût rédhitoire à 200 kg/ha et non homologué). D'autres pistes sont étudiées depuis 20 ans, parmi lesquelles *Beauvaria bassiana*, un champignon parasite des insectes efficace entre 55 et 59 % mais en laboratoire.

L'Inrae inventorie et teste les potentiels des prédateurs américains de la cicadelle dans son laboratoire de quarantaine d'Antibes.

Figurent dans la liste des candidats pressentis des insectes de la famille des Dryinidae, des diptères *Pipunculides* et des hyménoptères, auxiliaires ovicides. *Gonatopus clavipes*, un micro-hyménoptère potentiellement intéressant apparaît également comme non adapté à la lutte biologique ; ce parasitoïde accuse une forte mortalité à tous les stades de son élevage. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres en matière d'introduction efficace. Un auxiliaire actif en serre ne le sera pas forcément en conditions de plein air. ■

Une double surveillance

Le plan de surveillance régional de la Fredon en 2020 (dépts 37, 41, 18) a concerné 125 ha répartis sur 143 parcelles et 17 communes (41 prélèvements flavescence dorée/bois noir). Les vignobles du Cher et du Loir-et-Cher ont fait l'objet d'une surveillance renforcée. Le bilan des prospections opérées par les vignerons et organisées par les ODG en 2020 porte sur 3 500 parcelles (970 ha).

Le réseau Fredon surveille particulièrement les vignes mères et les pépinières, ainsi que les réservoirs naturels que sont les vignes ensauvagées. Le réseau national de surveillance précoc-



Le bilan des prospections opérées par les vignerons et organisées par les ODG en 2020 porte sur 3500 parcelles. (Crédit photo Fredon)

nise dans certaines régions leur élimination physique, pouvant être obtenue par la mobilisation collective du bassin de production. ■

Agenda

► « Ce week-end, j'ai vigneron ! »

S'ils ne seront pas « dans la ville », les vignerons chinonais entendent bien faire savoir qu'ils sont chez eux, ouverts et impatients d'accueillir leurs clients.

Chaque année, l'opération des « Vignerons dans la ville » donne l'occasion au public de découvrir de nombreux domaines de l'AOC chinon, rassemblés dans les petites rues et sur les places médiévales du centre-ville.

Le manque de visibilité de la situation sanitaire ne permet pas l'organisation d'une telle manifestation ; aussi, les vignerons de Chinon ont souhaité concevoir un nouvel événement en privilégiant un accueil personnalisé pour une meilleure gestion des flux.

Via une carte interactive, www.chinonjavigneron.fr, tous les visiteurs peuvent retrouver les nombreux domaines de l'AOC chinon qui les recevront, ainsi que les animations proposées dans les caves. Un badge « Chinon, #ce WE j'ai vigneron » sera offert sur place à tous les participants à la manifestation, dès la première visite.

Informations pratiques : www.chinonjavigneron.fr.

Du 13 au 15 mai 2021, de 10 h à 18 h, gratuit - 52 domaines participants.

A savoir /

► Plantation : intégrer le débourrement tardif

Fort de l'expérience acquise, l'IFV recommande d'installer tôt en saison les plantons traités à l'eau chaude. Le stress du traitement retarde le débournement et une plantation estivale ne permettra pas à la jeune vigne d'accomplir un aoûtement complet et d'accumuler ainsi suffisamment de réserves avant l'hiver.